## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013 POINT

**URBANISME 31 rue Amédée Huon**Vente d'une parcelle non bâtie

## **EXPOSE DES MOTIFS**

La Commune a acquis au cours de l'année 1974 plusieurs parcelles de terrains au sein du secteur géographique Huon/Coutant/Lamant/Blais, dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique. La majorité de ces biens ont été depuis revendus par la Commune, la dernière mutation dans ce secteur ayant eu lieu le 9 avril 2009 (vente par la Commune à des particuliers d'un terrain de mêmes caractéristiques que celui objet des présentes).

La Ville a récemment été sollicitée par des riverains souhaitant se porter acquéreur de la propriété communale située au 31 rue Amédée Huon cadastrée section AH n° 70 à Ivry-sur-Seine et correspondant à une parcelle non bâtie, d'une superficie de 211 m². Ces personnes sont propriétaires en indivision depuis plus de cinquante ans des parcelles situées de part et d'autre du terrain communal précité.

Celui-ci, dépendant du patrimoine privé de la Commune, et définitivement non concerné par des opérations d'aménagement en cours ou à venir, a été estimé par le service France Domaine à 78.000,00 €.

Aussi, au regard de ce qui précède, je vous propose donc d'approuver la cession à l'indivision familiale Jubert (composée de Monsieur Jubert Pascal, de Madame Jubert Claudine résidant respectivement au 42 G et 44 rue des Frères Blais à Ivry-sur-Seine, et de Madame Emmanuelle Jubert, habitant au 2 rue Georges Brassens 31200 Toulouse), au prix de 78.000,00 €, les frais de mutation en sus étant à la charge des acquéreurs.

La recette en résultant sera à prévoir dans une prochaine décision modificative.

P.J.: - avis du service France Domaine,

- accords des acquéreurs,
- plan cadastral.

# URBANISME 31 rue Amédée Huon

Vente d'une parcelle non bâtie

## LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu sa délibération en date du 22 janvier 2004 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme, modifié en dernier lieu le 29 mars 2012,

considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle non bâtie sise, 31 rue Amédée Huon, cadastrée section AH n° 70 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 211 m² et dépendant du patrimoine privé de la Commune,

considérant la demande d'acquisition de ce terrain par l'indivision familiale Jubert, propriétaire depuis plus de cinquante ans des parcelles riveraines,

considérant l'intérêt de sa cession, ce bien représentant une charge pour la Commune, et n'étant définitivement plus concerné par des opérations d'aménagement en cours ou à venir.

vu l'avis du service France Domaine, ci-annexé,

vu le plan de situation, ci-annexé,

vu le budget communal,

## **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1**: APPROUVE la vente de la parcelle non bâtie sise, 31 rue Amédée Huon, cadastrée section AH n° 70 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 211 m², à l'indivision familiale Jubert (composée de Monsieur Jubert Pascal, de Madame Jubert Claudine résidant respectivement au 42 G et 44 rue des Frères Blais à Ivry-sur-Seine, et de Madame Emmanuelle Jubert, habitant au 2 rue Georges Brassens 31200 Toulouse), au prix de soixante-dix-huit mille euros (78.000,00 €).

**ARTICLE 2** : PRECISE que les frais de mutation en sus du prix de vente seront à la charge des acquéreurs.

**ARTICLE 3**: AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation, et à la signature des actes y afférant.

**ARTICLE 4** : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 RECU EN PREFECTURE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 30 SEPTEMBRE 2013